

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01 Juillet 2016

L'an deux mille seize, le premier du mois de juillet à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 22 juin 2016.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. René LECUYER, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à M. Guy FACQ, M. Julien LEPOLARD a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de l'audit administratif (Centre de Gestion)
- Avant projet éoliennes (Société Valorem)
- Bilan des activités périscolaires (N.A.P.)/Maintien ou non de la gratuité
- Indemnité du Comptable du Trésor :
 - Budget « service des eaux »
 - Budget « commune »
- Travaux de voirie rue du Château : lancement de l'appel d'offres
- Questions diverses
- Informations diverses :
 - Projet de crèche à Villereau
 - Organisation des festivités du 14 juillet et de la fête communale
 - Procédure relative aux constructions illicites
 - Concours des jardins et maisons fleuris
 - Evolution des projets d'implantation sur la zone artisanale
 - Procédure d'extension du cimetière
 - Nouveau dispositif d'aide du Département aux villages et bourgs
 - Point sur le centre aéré

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les 2 points suivants :

- Création d'un poste d'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).
- Autorisation de demandes de subventions au Conseil Départemental pour l'accessibilité (information reçue postérieurement à la convocation du Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité la mise à l'ordre du jour de ces deux points.

1° Compte-rendu de l'audit administratif (Centre de Gestion) :

Madame Myriam Vanrast (Directeur de l'Emploi) et Monsieur Thomas Cabarez (Conseil en organisation) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord présentent au Conseil Municipal la synthèse de l'audit effectué au sein des services administratifs de la Commune à la demande de Monsieur le Maire.

Le Maire rappelle que cet audit a pour finalité de réaliser en toute neutralité une évaluation de l'organisation administrative de la Commune afin d'optimiser celle-ci, d'améliorer la sécurité juridique et réglementaire, de préparer l'étape essentielle de la dématérialisation à partir du 1^{er} janvier 2017 et fait suite à certains problèmes constatés en particulier en matière administrative, financière et de gestion des ressources humaines.

La méthodologie retenue a consisté en une analyse de l'existant dans le cadre d'une démarche participative avec les agents du service, l'établissement d'un diagnostic (points forts/points faibles) et la proposition de solutions à mettre en place dans le cadre d'un plan d'action adéquat.

Les atouts relevés s'articulent autour de 3 axes :

- l'existence d'un binôme pour la gestion de l'accueil,
- une charge de travail correcte pour les agents,
- un souhait de formation exprimé par les agents et déjà en cours de réalisation.

Les points à améliorer concernent :

- une communication interne à optimiser,
- des faiblesses sur les fonctions majeures du service administratif : gestion des ressources humaines, comptabilité et finances,
- l'absence d'un référent pour le service administratif permettant de mieux anticiper et d'organiser le travail.

Il en découle 8 propositions :

- mise en place de procédures de gestion des ressources humaines,
- mise en place et suivi d'un plan de formation,
- amélioration de la communication interne,
- mise en place de la dématérialisation (obligatoire au 01/01/2017),
- désignation d'un référent pour le secrétariat du Maire et des Elus,
- amélioration du classement et de l'archivage,
- recrutement éventuel d'un ou d'une secrétaire de mairie ou organisation avec un responsable pour chacun des services,
- recours au service d'intérim du Cdg59 pour assurer une mise à jour, la mise en place des procédures et du plan d'action et l'accompagnement des agents dans leurs missions.

Le Maire remercie le Centre de Gestion du travail effectué et présentera lors d'un prochain Conseil Municipal le plan d'action effectivement mis en place en concertation avec les agents concernés.

2° Avant-projet éoliennes (Société VALOREM) :

La société VALOREM, basée à Bordeaux avec une direction de région à Amiens, a démarché la commune de Poix du Nord afin de lui proposer le développement d'un projet éolien.

Le Maire a souhaité immédiatement informer le Conseil Municipal et a demandé à Madame Delphine Rossignol de la société VALOREM de présenter au Conseil Municipal la société VALOREM, le développement d'un projet éolien, la présentation d'un projet possible sur Poix du Nord avec estimation des différents impacts et des étapes.

VALOREM est un producteur d'énergie dans les secteurs de l'éolien, de la biomasse, du photovoltaïque et des énergies marines.

C'est une société de 160 personnes avec 4 agences régionales et 6 bases de maintenance.

C'est une société qui maîtrise tout le processus de valorisation des énergies renouvelables, du développement à l'exploitation.

Le développement d'un projet éolien se décompose en 6 phases :

- . phase 1 : validation du site avec étude du gisement éolien, les possibilités de raccordement électrique, l'identification des servitudes, la rencontre avec les collectivités, les propriétaires et exploitants concernés,
- . phase 2 : une étude de faisabilité intégrant l'impact sur le milieu naturel (faune et flore), l'environnement humain, paysager et acoustique, le vent lui-même,
- . phase 3 : l'obtention des autorisations (la décision est au niveau du Préfet) et une convention et un contrat d'achat d'électricité doivent être obtenus,
- . phase 4 : la réalisation du chantier avec une charte (chantier vert) et le recours - pour au moins 30 % - à des entreprises locales,
- . phase 5 : l'exploitation du parc,
- . phase 6 : les modalités de démantèlement du site et la remise en état.

La présentation de l'avant projet à Poix du Nord se fonde sur une estimation d'un vent de 6,9 m/s à 100 mètres, soit environ 24,5 Km/h.

La localisation ne peut se faire à moins de 500 mètres de toute habitation, 150 mètres d'une route et 250 mètres d'un bois.

Il ressort des différentes contraintes 2 zones possibles : l'une au niveau des prés de Bray à la limite de la commune de Vendegies au Bois et l'autre vers le petit Poix (lieu dit « les quarante »).

En synthèse : le gisement éolien est suffisant, le raccordement électrique est réalisable, les contraintes environnementales sont en cours de réalisation, les acceptations du Conseil Municipal et des propriétaires et exploitants sont à obtenir.

L'avant projet retient une hypothèse de 4 éoliennes de 2 MW.

Le bail initial est de 20 ans, pouvant atteindre 40 ans, avec un démantèlement garanti et obligatoire.

L'estimation économique pour la commune de Poix du Nord est estimée entre 14.000 et 15.000 € auxquels s'ajouteraient un éventuel reversement de la quote-part perçue par la Communauté de Communes et l'indemnité d'utilisation des chemins communaux. Les propriétaires et exploitants font l'objet d'une indemnisation spécifique.

La réalisation d'un tel projet peut prendre de 3 à 5 ans.

Le Maire remercie Madame Rossignol de sa présentation et il rappelle qu'il s'agit d'une première information.

Le Conseil Municipal sera amené ultérieurement à débattre et à se positionner sur ce dossier.

3° **Bilan des Activités Périscolaires (N.A.P.) - Maintien ou non de la gratuité :**

Il est tout d'abord présenté au Conseil Municipal le bilan financier des activités périscolaires pour l'année civile 2015.

Ce bilan financier fait ressortir un total de dépenses de 41.112,12 €, un total de recettes de 30.477,80 €, soit une charge nette pour la commune de 10.634,32 €.

Les dépenses se décomposent en :

- | | |
|---|-------------|
| . Achat de fournitures | 2.926,34 € |
| . Frais de personnel externes et internes & cotisations | 38.185,78 € |

Les recettes se décomposent en :

. Fonds d'amorçage de l'Etat avec majoration	22.410,00 €
. Financement CAF reçu	5.647,46 €
. Financement CAF à percevoir	2.420,34 €

Au cours de l'année 2015, il y a eu 107 jours de NAP avec une fréquentation oscillant entre 140 et 150 enfants, soit 14.177 heures d'activité totale.

Pour l'année scolaire 2016/2017, les aides de l'Etat sont reconduites, le financement de la CAF est conditionné par l'acceptation d'un nouveau conventionnement (probable). A cet effet, un nouveau PEdT (**Projet Educatif Territorial**) doit être validé (réunion le 07/07/2016).

Le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur le maintien ou non de la gratuité des activités périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017.

La proposition de maintien de la gratuité est d'abord présentée.

Délibération du Conseil Municipal pour la gratuité pour l'année scolaire 2016/2017 :

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstentions	3

Le principe de gratuité est reconduit pour l'année scolaire 2016/2017.

4° Indemnité du Comptable du Trésor :

a) Budget « commune »

La Trésorerie de le Quesnoy a fait parvenir à la Mairie le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 allouée au comptable du Trésor mais devant faire l'objet d'une décision formelle du Conseil Municipal.

Cette indemnité a comme assiette la moyenne annuelle des dépenses des 3 derniers exercices avec un taux variant par tranche.

Pour la **Commune**, le montant de l'indemnité ressort à 543,64 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

b) Budget « service des eaux »

La Trésorerie de le Quesnoy a fait parvenir à la Mairie le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 allouée au comptable du Trésor mais devant faire l'objet d'une décision formelle du Conseil Municipal.

Cette indemnité a comme assiette la moyenne annuelle des dépenses des 3 derniers exercices avec un taux variant par tranche.

Pour le **Service des Eaux**, le montant de l'indemnité ressort à 342,34 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

5° Travaux de voirie rue du Château : lancement de l'appel d'offres

Il est rappelé que d'importants travaux d'assainissement sont actuellement en cours rue du Château et rue & place Talma.

Ces travaux sont effectués par la Société LORBAN pour le compte de Noréade.

A l'issue de ces travaux (prévue fin octobre 2016), la commune devra réaliser les travaux de voirie, de trottoirs et de bordures.

Cet appel d'offres, pour des raisons techniques, est à scinder en 2 lots :

- . l'un concernant la rue du Château,
- . l'autre, la rue et la place Talma.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder au lancement de ces 2 appels d'offres.

Délibération du Conseil Municipal pour la rue du Château :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Délibération du Conseil Municipal pour la rue & la place Talma :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

6° Création d'un poste d'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) :

Le Conseil Municipal avait discuté lors d'un précédent Conseil Municipal (13/05/2016) de proposer à un conseil ultérieur la création d'un poste d'Agent de Surveillance des Voies Publiques.

Cet agent aurait - en particulier - compétence pour constater et verbaliser les infractions concernant l'arrêt ou le stationnement interdit, gênant ou abusif ainsi que les défauts d'apposition du certificat d'assurance mais également constater les contraventions relatives à la propreté des voies et espaces publics.

Il est proposé au Conseil Municipal la création de ce poste pour une durée de 12 mois avec un horaire modulable de 35 heures/semaine à compter du 01/09/2016.

Il est précisé que la création du poste n'oblige pas à le pourvoir mais en donne la faculté.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

7° Autorisation de demandes de subventions au Conseil Départemental au titre de l'accessibilité :

Postérieurement à la convocation du Conseil Municipal, le Maire a reçu l'information du Conseil Départemental de l'éligibilité de la commune au titre du programme « villages et bourgs ».

Daniel RONCHIN, adjoint au finances, précise que les taux de subvention peuvent varier de 30 à 50 % selon la situation de la commune (potentiel financier, effort fiscal, revenu moyen/habitant).

Deux dossiers sont identifiés comme étant susceptibles de bénéficier de ces subventions :

- . la mise en accessibilité du périmètre regroupant la salle St Martin, la salle de musique, l'église et le plateau multisports,
- . le futur parking du cimetière.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention pour ces 2 projets (date butoir de dépôt de dossier le 09/09/2016 à 17 heures).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

8° Questions diverses :

Une conseillère demande au Maire si des mesures ont été prises concernant la maison « sise 35 A rue des Warrennes » en état quasiment de ruine et pouvant présenter un état de dangerosité. Le Maire indique que, tout d'abord, une protection avec des barrières a été mise en place et qu'une procédure est actuellement en cours auprès des 2 co-indivisaires avec la difficulté que l'un des deux vient d'être placé sous tutelle.

De même, il est demandé au Maire si une proposition de rachat de la propriété jouxtant les cycles 1 & 2 de l'école primaire a été faite auprès du propriétaire. Le Maire précise qu'il a informé le propriétaire que, pour l'instant, la commune ne pouvait lui faire aucune proposition dans l'attente de l'évolution du dossier du réaménagement ou de construction du groupe scolaire.

9° Informations diverses :

a) Projet de crèche à Villereau

Guy FACQ s'est rendu à la réunion organisée le 08/06/2016 par la promotrice du projet, en mairie de Villereau.

Il est proposé aux communes un système de conventionnement avec participation financière permettant aux habitants de la commune conventionnée de bénéficier d'une priorité d'obtention de places dans cette crèche.

Guy FACQ en présente les principales modalités.

Le Conseil Municipal est réservé mais propose que la responsable du projet en fasse une présentation lors d'un prochain conseil.

b) Organisation des festivités du 14 juillet et de la fête communale

Le programme détaillé a été remis à chaque membre du Conseil Municipal et fait l'objet d'une distribution dans toute la commune.

Mercredi 13 juillet 2016 : Retraite aux flambeaux - Spectacle de feux

Jeudi 14 juillet 2016 : Concours de tir - Défilé - Grand concours de pétanque - Jeux traditionnels - Lâcher de ballons - Fête foraine

Dimanche 17 juillet 2016 : Spectacle « 100 % soleil » à la salle des fêtes puis feux d'artifice

c) Procédure relative aux constructions illicites

Le Maire rappelle qu'une procédure est en cours et informe le Conseil Municipal que l'une des personnes poursuivie est décédée.

Il a été demandé par le Maire la jonction des procédures pour toutes les constructions illicites réalisées rue des tuileries.

La procédure a été réengagée dans ce sens par le Procureur de la République qui a réouvert une instruction.

Le Maire a été entendu par la gendarmerie et a réitéré une plainte avec une demande de destruction des constructions illicites.

d) Concours des jardins et maisons fleuries

M. Joël DEHOVE rappelle que la Municipalité organise, comme chaque année, son concours communal des maisons et jardins fleuris ouvert à tous les habitants de la ville.

Les inscriptions sont en cours avec une date limite fixée au 14 juillet 2016, le jury passera chez les participants le 23 juillet 2016.

Des bulletins d'inscription ont été distribués dans l'ensemble de la commune.

e) Evolution des projets d'implantation sur la zone artisanale

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'une des entreprises (transporteur) renonce à son projet compte-tenu des coûts de terrassement et de réalisation des travaux d'accès et que le deuxième entrepreneur (garage) a confirmé l'évolution positive de son projet.

f) Procédure d'extension du cimetière

Le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la dernière réunion de la CCPM, une nouvelle délibération a été prise (à l'unanimité) d'engager une procédure de modification du POS de la commune de Poix du Nord afin de permettre l'extension du cimetière sur la parcelle « OA 0127 » classée en zone agricole (NC) au POS.

g) Nouveau dispositif d'aide du Département aux villages et bourgs

Compte-tenu des informations reçues, c'est une demande directe d'autorisation de solliciter une subvention qui a été présenté au Conseil Municipal (cf. délibération prise au point « 7 »).

h) Point sur le centre aéré

Jean-Léon NOISETTE communique au Conseil Municipal le nombre d'enfants inscrits au centre aéré 2016 :

1 ^{ère} semaine	107
2 ^{ème} semaine	140
3 ^{ème} semaine	138
4 ^{ème} semaine	120

De multiples activités sont prévues au programme : camping au gîte de Salesches, piscine, équitation, accrobranche, Zoo, bowling, voyage à la Mer de Sable. Il précise que les repas seront livrés par la Société API.

i) Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'invitation à la réception organisée le vendredi 8 juillet 2016 à 18 heures, salle de musique, à l'occasion du départ en retraite de Madame Anne-Marie CHASTIN.

Il informe le Conseil Municipal que :

- . Les travaux de réfection du chœur de l'église se feront deuxième quinzaine de juillet,
- . Dans le cadre d'une réorganisation de son fonctionnement interne, La Poste sollicite auprès de la Mairie la mise à disposition d'un petit local de stockage pour le courrier et un garage pour abriter un scooter électrique du facteur affecté à Poix du Nord,

. Une réunion se teindra avec « Eau et Force » le 11/072016 à leur demande.

j) Une conseillère présente un type original de loto en plein air : « le loto bouse ».

Elle se rendra à un loto de ce type organisé prochainement dans la région et l'évoquera lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 15.

	Procurations	Emargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Joël DEHOVE		
Ludivine JOVENIAUX		
Séverine DELOBELLE		
Alain CLOEZ		
Corinne BRUYER		
Paul CANION		
Maryse CARLIER		
Gilles DE MACEDO	Procuration à M. Guy FACQ	
Guy FACQ		
Roxane GHYS		
Cédric GREVIN		
René LECUYER		
Julien LEPOLARD	Procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE	
Alice NAVEAU		
Jean-Léon NOISETTE		
Geoffrey PAUL		
Josy PICCOLI		